

CHARTRE DES CITOYENS

CONSTITUANTS:

La Démokratie par le tirage au sort



« Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie. Le suffrage par le choix est de celle de l'aristocratie. Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne ; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie. » MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Livre II, Chap II.

Pourquoi cette association ?

Nous ne vivons pas dans une démocratie mais sous un gouvernement pseudo-représentatif. Dans une démocratie digne de ce nom, que nous écrivons « Démokratie », les citoyens devraient avoir toute la place. Leurs délégués (ou missionnés) devraient être des serviteurs qui ne pourraient devenir des maîtres grâce à l'instauration du tirage au sort des charges, des mandats impératifs courts non cumulables et non renouvelables, et des nombreux contrôles avant, pendant, à la fin et même après leurs mandats. Dans le cadre du régime actuel, chacun peut constater que c'est exactement le contraire qui se produit : sitôt élus, nos « représentants » se comportent généralement (surtout à un haut niveau) comme s'ils étaient nos maîtres, tout en se mettant au service des multinationales, des lobbys et des banques, contre l'intérêt général, et sans respecter leurs promesses de campagne.

Nos « représentants » ne nous représentent pas, pour la bonne raison qu'ils ne nous doivent rien. C'est mécanique: celui qui passe le plus à la télévision est élu. Il a donc suffi aux banques et aux multinationales d'acheter les médias de masse, par ailleurs déjà subventionnés par l'Etat, pour être assurées que leurs candidats remportent les élections. Les élus ne représentent que les oligarchies financières et industrielles parce qu'ils leur doivent tout. De plus, les élus ne représentent jamais la société dans sa réelle diversité ; employés et ouvriers représentent la moitié de la population active, mais seulement 3 % des députés [Observatoire des inégalités, 16 avril 2013, *De quel milieu social viennent les députés ?*, Inégalités.fr].

Le Peuple (dèmos) n'a pas le pouvoir (kratos) ; il n'est bon qu'à déléguer sa souveraineté tous les cinq ans sans aucun moyen de contrôler le petit nombre (oligos) qui règne. Il faut « *chercher la cause des causes* » HIPPOCRATE (460-370 av. JC).

Ne pas jeter sur la voie publique

La Constitution mode d'emploi :

Une Constitution, c'est un texte supérieur, le droit du droit, qui sert à protéger le peuple contre les abus de pouvoir, en surplombant tous les pouvoirs, publics et privés. Une Constitution digne de ce nom doit être crainte par les pouvoirs : il ne faut donc à aucun prix laisser les pouvoirs en question l'écrire eux-mêmes ; ce n'est pas aux hommes au pouvoir d'écrire les règles du pouvoir, ce n'est pas aux parlementaires, ni aux ministres, ni à aucun professionnel de la politique actuel ou en devenir, d'écrire ou de modifier la Constitution. Il faut donc séparer rigoureusement les pouvoirs constituants des pouvoirs constitués.

« *Un gouvernement n'a pas le droit de se déclarer partie prenante dans un débat touchant aux principes ou à la méthode utilisés pour élaborer ou amender une Constitution. Ce n'est pas à l'intention de ceux qui exercent le pouvoir gouvernemental qu'on établit des Constitutions et les gouvernements qui en découlent. Dans toutes ces choses, le droit de juger et d'agir appartient à ceux qui paient et non à ceux qui reçoivent.* » Thomas PAINE, Les Droits de l'Homme, (1792), chap. 4 Des constitutions.

Une bonne Constitution – que les « élus » n'écriront jamais pour ne pas nuire à leur intérêt personnel et en raison des conflits d'intérêt liés aux allégeances passées pour être élus – prévoirait de (vrais) référendums d'initiative populaire (législatif, abrogatoire, révocatoire et constituant) ; la stricte séparation des pouvoirs pour les affaiblir : législatif, exécutif, judiciaire, médiatique, économique-financier (ploutocratie) et même celui des foules populaire (ochlocratie). Les lois seraient écrites et votées par le peuple, si bien qu'une des fonctions des membres tirés au sort de l'Assemblée nationale serait de le solliciter, via des assemblées locales, des conférences de citoyens et des référendums, en cas de carence législative. Grâce à l'instauration des mandats courts, non cumulables et non renouvelables, la professionnalisation, la responsabilité illimitée et la non-révocabilité des délégués du peuple seraient illégales.

Il y aurait en outre des chambres de contrôle tirées au sort pour surveiller tous les pouvoirs sans exception à tous les niveaux (local, régional, national). La création monétaire et les banques seraient publiques et les services publics d'information seraient à la fois indépendants (sur le modèle des juges) et surveillés par des jurys citoyens tirés au sort, etc.

« *Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi.* » Jean-Jacques ROUSSEAU, Du contrat social, (1762).

Comment agir ?

Au sein de l'association Les Citoyens Constituants, nous avons l'occasion d'expérimenter concrètement au quotidien le modèle que nous défendons. Notre petite constitution, nos statuts, respecte intégralement les valeurs et bases démocratiques : égalité politique réelle, séparation des pouvoirs, référendums, tirage au sort, iségorie, isonomie, isocratie, reddition des comptes, mandats impératifs courts non cumulables et non renouvelables ...

Mais aucune de ces institutions, nécessaires à la justice sociale, ne verra jamais le jour au niveau politique tant qu'on n'aura pas compris et éliminé le conflit d'intérêts majeur qui est la racine de toutes nos impuissances : il faut que les constituants soient désintéressés, altruistes et impartiaux.

« Le pire des maux est que le pouvoir soit occupé par ceux qui l'ont voulu. »
PLATON.

Alors, comment faire ? Soit on réunit une Assemblée constituante dans chaque commune ou quartier et on en dégage une synthèse pour fédérer les principales exigences citoyennes. Soit on tire au sort une seule Assemblée constituante (au lieu de l'élire !) : c'est beaucoup plus simple et ça donnera probablement le même résultat, parce que finalement, nous avons tous intérêt à instituer les mêmes institutions fondamentales. Tous les peuples de la planète ont intérêt et droit aux mêmes institutions démocratiques.

« Nommez vos représentants pour un temps très court après lequel ils doivent rentrer dans la foule des citoyens dont ils subissent le jugement impartial ; composez votre corps législatif, non sur des principes aristocratiques, mais suivant les règles éternelles de la justice et de l'humanité ; appelez-y tous les citoyens, sans autres distinctions que celles des vertus et des talents et qu'ils ne puissent pas même être continuées après le temps ordinaire de leurs fonction... Je demande que l'on décrète que les membres de l'Assemblée actuelle, ne pourront être réélus à la suivante. » ROBESPIERRE, discours du 11 septembre 1789.

Pour que cela advienne, il faut que nous soyons des millions à le vouloir ; c'est donc à nous de faire passer le message de façon virale, autonome, pacifique, insaisissable, pour devenir rapidement très nombreux à dire ensemble : *« Nous voulons avant tout une Assemblée constituante tirée au sort »* car le reste devrait suivre. En effet, *« rien n'est plus fort qu'une idée dont l'heure est venue »* Victor HUGO.



Rejoignez-nous !

C'est une vraie cause commune : instituons d'abord notre puissance, on se disputera après. Il n'est pas d'autre façon de mettre hors d'état de nuire les oligarques qui ont déjà volé presque tous les pouvoirs. Si nous voulons une Constitution, il faudra l'écrire nous-mêmes. C'est le plus petit dénominateur commun - celui capable de fédérer tous les mécontentements comme de réunir les énergies positives. « Celui qui voit un problème et qui ne fait rien fait partie du problème » GANDHI.

Soyons conscients que les voleurs de pouvoir, s'entraideront pour empêcher la vraie Démokratie de fonctionner et que celle-ci fonctionnera d'autant mieux et sera d'autant plus viable qu'elle fera tâche d'huile parmi les peuples voisins pour une Europe puis un monde démocratique.

Plutôt que de nous attaquer aux conséquences, cherchons ensemble des solutions viables et durables à la cause des causes de nos problèmes : notre impuissance politique ; afin de faire respecter l'intérêt général, une plus grande justice sociale et le bien commun.

Les Citoyens Constituants ont pour but d'abord de rétablir le vrai sens du mot Démokratie avec la procédure du tirage au sort et des principes démocratiques en étant un dispositif d'éducation et de réflexion populaire et citoyenne de ces principes, puis de sensibiliser la population à l'importance fondamentale à l'étude et à l'écriture d'une Constitution d'origine populaire afin d'instaurer une véritable Démokratie dans la paix, à savoir, comme le disait LINCOLN, « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Nous, on a commencé ; si le cœur vous en dit, rejoignez-

Quelques références bibliographiques :

ARISTOTE (1993), Politiques
(Livre I à VIII), Gallimard, Paris.

HANSEN Mogens H. (1993 [1991]),
La démocratie athénienne à l'époque de
Démosthène : structure, principes et
idéologie, Les Belles Lettres, Paris.

Bernard MANIN (2012 [1995]),
Principes du Gouvernement Représentatif
Flammarion, Champs essais.

MONTESQUIEU (1995 [1748]),
De l'esprit des lois I et II, Gallimard, Folio Essai,
Paris.

Jacques RANCIERE (2005),
La haine de la démocratie, La fabrique, Paris.

Jean-Jacques ROUSSEAU, (1977 [1762]),
Du contrat social, et La démocratie selon Rousseau par
J-P Siméon, Seuil, Points, Paris.

Yves SINTOMER (2011),
Petite histoire de l'expérimentation démocratique :
Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours,
La Découverte, coll. Poche, Paris

Les Citoyens Constituants :
<http://lescitoyensconstituants.com>
contact@lescitoyensconstituants.com